

**AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES**

**Bureau du 15 décembre 2011**

**Point 2**

**Délibération n°2011-9-B** portant approbation du procès verbal de la réunion du bureau du conseil d'administration du 25 octobre 2011

Vu le Code de l'environnement ;

Sur présentation du directeur de l'établissement public

**Article 1 :**

Le procès verbal de la réunion du bureau du conseil d'administration du 25 octobre 2011 est approuvé.

**Article 2 :**

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil d'administration

  
Jérôme BIGNON

Le Directeur

  
Olivier LAROUSSINIE

Le commissaire du gouvernement

  
A Paris, le

**15 DEC. 2011**